

S.M.I.V.A.L.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 MARS 2005

L'an deux mille cinq, le trente et un mars à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, le 22 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Mme SUZANNE Colette, Présidente

Monsieur GALY Maurice a été élu secrétaire de séance.

Présents : MM. AMARDEL , PONS en remplacement de M. Campmas, CAUHAPE, DEDIEU en remplacement de M. Esquirol, DELMAS, DELPECH, DOTTO, FRANQUINE, GALY, LASSALLE, LIECHTI, NOUZIES, PRZYBYLSKI, RAZES , ROUANE, SECCO, SIEURAC, Mmes SOMPROU, SUZANNE,

Excusés : M. MASSAT René
M. BERAIL Bernard

A donné procuration à M. DOTTO Danilo

Absents : MM. CARRIERE, DEJEAN, ESTRADE, GAY Jean-Louis, GAY Jacques, LACOSTE, REYMOND, SINIGAGLIA, TOURON, YZARD

Approbation du Compte Administratif 2004 du SMIVAL

Madame la Présidente ayant quitté la séance,

**le Comité Syndical,
réuni sous la présidence de Monsieur DELPECH ,**

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2004, le détail des dépenses effectuées et les recettes réalisées, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2004 du S.M.I.V.A.L. dont il arrête les dépenses et les recettes ci-après :

Section de fonctionnement

Dépenses de l'exercice	40 646.29 €
Recettes de l'exercice	119 899.70 €
Excédent de l'exercice	79 253.41 €

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	3 203 994.76 €
Recettes de l'exercice	3 162 112.19 €
Déficit de l'exercice	41 882.57 €

Approbation du Compte de Gestion

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur DELPECH

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2004,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2004, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur DELPECH René,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2004 du SMIVAL

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2004

CONSTATANT que le Compte Administratif de l'exercice 2004 présente un excédent de fonctionnement de **79 253.41 €**

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- d'affecter en réserves, compte 1068	41 882.57 €
- d'affecter à l'excédent reporté, compte 002	37 370.84 €
- de reporter, au budget primitif 2005, compte 001, le déficit d'investissement de	41 882.57 €

Budget Primitif 2005

Monsieur DELPECH indique que le budget 2005 a été bâti en prévoyant une hausse de 10 % de la participation globale des collectivités adhérentes.

Il ne prend pas en compte les 291 296.10 € de DGE, accordés par l'Etat pour un montant de travaux de 485 493.50 €. Cette somme sera l'objet d'une programmation à part et consacrée à des travaux d'entretien et de restauration.

L'appel à projets a été budgétisé pour un montant de 500 000 € H.T., représentant un autofinancement de 100 000 €.

Il indique que ce budget est à la fois idéaliste et volontariste.

Toutefois, compte tenu des sommes en jeu, Monsieur DELPECH précise qu'aucune opération ne sera lancée sans avoir obtenu les engagements d'aides prévus (80 %) et un accord sur les dates de versement de ces aides.

Il présente ensuite le document budgétaire.

La section fonctionnement s'équilibre à la somme de 218 787.85 €.

Elle comprend en

Dépenses :

30 470.00 €	de charges d'intérêt général
46 760.00 €	de charges de personnel
15 846.00 €	d'intérêts d'emprunts
125 711.85 €	de virement à la section d'investissement.

Recettes :

116 440.00 €	de participation des collectivités
60 000.00 €	de subventions afférentes à l'appel à projets
4 977.01 €	de contre-passation d'intérêts échus
37 370.84 €	de reprise d'excédent.

La section investissement s'équilibre à la somme de 658 769.58 €.

Ont été prévus en

Dépenses :

41 882.57 €	de reprise du déficit 2004
30 720.00 €	de remboursement d'emprunts
4 977.01 €	de contre-passation d'intérêts échus
6 900.00 €	d'achats de matériel
50 000.00 €	de réfection et d'entretien des berges
141 570.00 €	d'études dans le cadre de l'appel à projets
382 720.00 €	de travaux dans le cadre de l'appel à projets

Recettes :

129 657.85 €	d'opérations d'ordre (virement de la section fonctionnement et intérêts courus non échus)
41 882.57 €	d'affectation du résultat 2004
393 657.00 €	de subventions dans le cadre de l'appel à projets
20 000.00 €	de subventions de matériel et de travaux d'entretien
73 572.16 €	d'emprunts

Le budget 2005 du SMIVAL est voté à l'unanimité des membres présents.

Adhésion au service de médecine professionnelle

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'adhérer au Service de Médecine Professionnelle du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Elle donne lecture des propositions de conventions confiant au Service de Médecine Professionnelle les prestations suivantes :

- la surveillance médicale des agents
- des conseils en matière d'hygiène et sécurité
- l'assistance au Comité Technique Paritaire et au Comité d'Hygiène et de Sécurité
- la préparation de notes, exposés, rapports...

ainsi que la radiographie pulmonaire et par avenant, la vaccination des agents, moyennant le seul paiement des frais médicaux et des vaccins au Centre de Gestion.

Le montant des participations à ce service s'élèvera à **42 € par an et par agent, à compter du 1^{er} janvier 2005.**

Après délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et l'avenant n° 1 relatif aux vaccinations.

La Présidente,